

## Les FAI vont-ils dénoncer les kazanautes ? - 1/1

**Les fournisseurs d'accès vont-ils devenir les mouchards des maisons de disques ? Nouvel épisode dans la guerre contre le piratage de musique sur Internet.**

Aux Etats-Unis, la justice demande à l'un des gros fournisseurs d'accès, Verizon, de lui révéler l'identité d'un internaute accusé d'avoir téléchargé en une journée 600 morceaux de musique à l'aide du logiciel Kazaa.

C'est la puissante association de l'industrie phonographique américaine, la RIAA, qui a porté plainte. Verizon proteste. Il estime qu'il n'est qu'un intermédiaire technique. Il a fait appel.

Cette affaire est importante. Elle pourrait très bien se produire en France où les utilisateurs de Kazaa sont également très nombreux.

"Pour nous les choses sont claires", affirme Jean-Christophe Le Toquin, délégué général de l'AFA, l'Association des Fournisseurs d'Accès. Si la justice le demande, Un FAI (Fournisseur d'Accès à Internet) doit révéler les noms des internautes contrevénants. Jusqu'à présent, en France, les injonctions judiciaires concernaient uniquement les affaires graves liées à sécurité informatique, au cyberterrorisme ou aux affaires de moeurs. Désormais, les pères de familles qui téléchargent des chansons de Chantal Goya ou des films de Disney pour leurs enfants peuvent aussi se sentir menacés...

Le projet de loi sur l'économie numérique, approuvé en Conseil des ministres le 15 janvier dernier, devrait encore renforcer les obligations légales des uns et des autres.

Certes l'exemple de Verizon aux Etats-Unis est sans doute un coup médiatique. L'industrie du disque veut faire peur aux internautes indélicats en s'attaquant directement à l'un d'entre eux. On la voit mal poursuivre un par un les 60 millions d'américains qui écoutent régulièrement de la musique sans payer un seul cent.